

DÉROGATION MINEURE

104, boulevard Industriel

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 9 décembre 2025 à la salle du conseil municipal située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogations mineures déposée à l'égard de l'immeuble situé au 104, boulevard Industriel, à Repentigny portant le numéro de lot 6 614 409, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 14 août 2025.

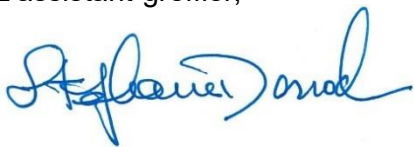
L'objet de cette demande, énuméré ci-dessous, a pour effet de permettre la construction d'un bâtiment principal mixte aux usages commercial et résidentiel sur l'immeuble situé au 104, boulevard Industriel, portant le numéro de lot 6 614 409 :

- Autoriser la distance entre le sous-sol du bâtiment et la ligne avant de propriété de 0,66 m alors que le règlement exige une distance minimale de 1 m;
- Autoriser la plantation d'arbres à 0,4 m de la ligne avant de propriété alors que le règlement exige la localisation des arbres à 1 m minimum de ladite ligne de propriété.

Préalablement à la décision du conseil, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 24^e jour du mois de novembre 2025.

L'assistant-greffier,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Stéphane Desrochers", written over a horizontal line.

Me Stéphane Desrochers, avocat